DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT
COMMUNE DE CONDES

COMPTE – RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2021

L'an deux -mil-vingt-et-un
Le 28 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de *Monsieur Joël CLÉMENT*

Etaient présents : Mme et Mrs les conseillers municipaux :
Agnès TAILLANDIER, Nathalie LUGNIER, Joël CLÉMENT, Yves DELAGE, Jérôme JACQUOT, François BOUCHOT, Joël FRANZ, Jonathan MARIOT

Membre excusé : Jean-Michel NOCLERCQ

Membre Absent : Jean-Paul LESEUR

Monsieur Yves DELAGE a été élu secrétaire.

☛ Inscription à l'Etat d'assiette et Destination des coupes Bois Exercice 2022 réf. : 15/2021

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;
Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;
Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2022 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
5.1	2.48	Amélioration
6	5.7	Amélioration
19	2.18	Définitive

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

1 - **VENTE EN BLOC ET SUR PIED** par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
5.1		2022
6		2022

2 - **VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES** par les soins de l'O.N.F. **ET DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes.

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus	Année de vente des grumes	Année de délivrance
19		2022	2022

☛ **Projet « Sentier du Pic Noir »** *réf. : 16/2021*

Le sentier du Pic Noir a pour objectif de faire découvrir et valoriser une zone naturelle remarquable grâce à un parcours de découvert ponctué de points d'arrêt et d'observations.
Le CAUE de la Haute-Marne accompagne la commune dans le montage du dossier (conventionnement avec les propriétaires privés, panneaux d'affichage, mobilier, plate-forme d'observation, contrôle des installation).
Une estimation chiffrée du projet a été réalisée afin de pouvoir déposer les dossiers de demande d'aide auprès des différents partenaires.
Le conseil approuve le principe de réalisation de ce sentier.
Des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des services du Département et du Crédit Agricole.
Le conseil autorise le maire à signer la convention de passage sur la propriété de Madame Lennormand.

☛ **Convention de servitude avec ENEDIS** *réf. : 17/2021*

Le maire informe qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée YA n°35 lieudit « Sur Chaumont » d'une contenance de 40 a 60 ca.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
-entérine la convention de servitude conclue avec ENEDIS,
-donne tous pouvoirs à M. le Maire, avec faculté de subdéléguer au profit de toute clerc ou collaborateur de l'étude de Maître Emmanuel ROGE, notaire à GUEUX, Marne pour représenter la commune, signer tous documents relatifs à la servitude ci-dessus et ses suites.

☛ **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT**
Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration *réf. : 18/2021*

Par délibération du 1er Juin 2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

☛ <u>Projet : Réhabilitation de l'école communale et du logement</u> *réf. : 19/2021*

Le dossier suit son cours. Un premier devis a été reçu récemment, légèrement supérieur aux estimations.
De nouveaux partenaires doivent donc être sollicités.

☛ Informations diverses

*Le Conseil a adressé ses plus vifs remerciements à son jeune collègue Jonathan MARIOT pour sa journée d'efforts au volant du manuscopique, lors de l'enlèvement des branches de sapins au bord de la RD 200.
Concernant la future haie, une visite en jardinerie a permis de vérifier la pertinence du choix des essences opéré par notre entreprise.

*Des tubes seront posés rue des Crêts par le Conseil D2partemental afin de comptabiliser la circulation.

*Une vidange des fosses septiques sera proposée dans les prochaines semaines.

*Un retrait des chablis tombés dans le ruisseau du Bonnevaux devra intervenir prochainement, avec une entreprise si possible au regard de la difficulté de la tâche.

MAIRIE DE CONDES (HAUTE-MARNE)